

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

## PROJET DE DELIBERATION

Séance du 18 décembre 2025DCM N° 25-12-18-5**Objet : Affectation d'Autorisations de Programme (Budget Primitif 2026).**

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57 mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et conformément au règlement budgétaire et financier, il convient de procéder à l'affectation des Autorisations de Programme, permettant ainsi de donner une meilleure visibilité des programmes d'investissement mis en œuvre et de renforcer en conséquence la transparence de l'action municipale.

En cohérence avec les modifications budgétaires apportées au cours de l'exercice 2025, et avec les crédits inscrits au Budget Primitif 2026, il convient de modifier certaines affectations d'autorisation de programme, et d'effectuer de nouvelles affectations en cohérence avec les projets à engager au cours de cet exercice.

D'une part, dans le cas des autorisations de programme dites « de projet », dont le montant est modifié, il convient d'ajuster l'affectation en conséquence.

D'autre part, dans le cas des autorisations de programme dites « de renouvellement du patrimoine », il est nécessaire de tenir compte de l'avancement réel des opérations afin de modifier les affectations permettant d'engager les programmes d'investissement 2026.

En conséquence, il est proposé de soumettre à la délibération du Conseil Municipal les affectations d'Autorisations de Programme suivantes :

**I. Rénovation du patrimoine bâti scolaire : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24077) de 6,395 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation du patrimoine bâti scolaire. Ce programme prenant en compte le bien-être des élèves se décompose en plusieurs axes : rénovation des sanitaires des écoles, rénovation de l'enveloppe des bâtiments (toitures et menuiseries extérieures), amélioration énergétique des bâtiments.

En 2026, ce sont ainsi plusieurs écoles qui feront l'objet de travaux lourds, et il est ainsi envisagé le remplacement des menuiseries, des travaux d'isolation dans les écoles Gaston Hoffman, Saint Eucaire et Quatre Borne, la rénovation de sanitaires des écoles Fort Moselle, Mésanges, Acacias ou encore divers travaux de conformité électrique.

4,668 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 1,377 M€, portant le total affecté à 6,045 M€ (soit 95 % du total de l'AP).

## **II. Rénovation des restaurants scolaires et de la cuisine centrale : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24071) de 2,595 M€ avait été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme 2024-2026 de rénovation et d'extension et de restaurants scolaires et de la cuisine centrale. Au BP 2026, le montant total de l'AP est revalorisé à 2,595 M€.

1,995 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 600 k€, portant le total affecté à 2,595 M€ (soit 100 % du total de l'AP).

## **III. Végétalisation des cours d'école : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24070) de 6,8 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école. Cette AP s'inscrit dans le cadre du plan de végétalisation des 81 cours d'écoles présenté au Conseil Municipal de février 2022.

Ce plan se poursuivra en 2026 avec 1,5 M€ prévus pour des travaux dans les écoles Les Plantes, Jean Burger et Louis Pergaud.

3,427 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 1,380 M€, portant le total affecté à 4,807 M€ (soit 71 % du total de l'AP).

## **IV. Végétalisation : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP24073) de 4,750 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de végétalisation, de désimperméabilisation et de boisement de la ville.

Les travaux prévus en 2026 concernent notamment le développement des plantations d'arbres et arbustes (pour rappel, l'objectif est de planter 3 000 arbres par an). Si les plantations réalisées à l'automne 2026 ne seront définies (nombre, essences, répartition, localisation) que dans le courant de l'été, des plantations sont d'ores et déjà programmées sur les mois de janvier, février et mars 2026. Sont également envisagés en 2026 les travaux de végétalisation en Berges de Seille dans les jardins Jean-Marie Pelt, la rénovation du square de Persuis, la rénovation des chemins de Moselle ainsi que des travaux d'aménagement des jardins de poche en ville.

3,297 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 683 k€, portant le total affecté à 3,980 M€ (soit 84 % du total de l'AP).

## **V. Equipements de plein air et de proximité dans les quartiers : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24075) de 2,630 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de création et réaménagement des équipements de plein air et de proximité dans les quartiers (aires de jeux, terrains multisport...).

Sont prévus en 2026, la rénovation et l'entretien des aires de jeux existants.

1,044 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 155 k€, portant le total affecté à 1,199 M€ (soit 46 % du total de l'AP).

## **VI. Jardins familiaux : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24076) de 2,500 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de confortement et de création de nouveaux jardins familiaux.

Est notamment prévu en 2026, le réaménagement complet du site des jardins familiaux « Sur le Gué », le réaménagement du chemin central du site « la Petite Woevre », ainsi que la préparation du site de Colombey pour l'accueil de maraîchage.

1,171 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 920 k€, portant le total affecté à 2,091 M€ (soit 84 % du total de l'AP).

## **VII. Rénovation du patrimoine sportif – équipements extérieurs : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24069) de 3,200 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation des terrains synthétiques.

En 2026, il est essentiellement prévu la rénovation du terrain de Football du Technopole.

2,571 k€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 629 k€, portant le total affecté à 3,2 M€ (soit 100 % du total de l'AP).

## **VIII. Rénovation du patrimoine sportif bâti – équipements couverts : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24078) de 4,885 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation du patrimoine sportif bâti couvert.

Les principaux travaux prévus en 2026 concernent la création de nouveaux vestiaires au club de Football du RS Magny ainsi que la réfection des douches du stade de l'APM. Par ailleurs, sont prévues la mise en conformité incendie du bâtiment du golf et la mise en conformité du réseau d'eau des bâtiments annexes du Kayak Club.

3,517 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 1,368 M€, portant le total affecté à 4,885 M€ (soit 100 % du total de l'AP).

## **IX. Rénovation de l'éclairage urbain : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24072) de 14 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation de l'éclairage urbain permettant des économies d'énergies.

Le programme prévu en 2026 concerne notamment la rénovation et la modernisation de l'éclairage urbain du quartier du Sablon. Des démarches-test concernant un éclairage intelligent (détection des piétons) seront également poursuivies, notamment à la Grange-aux-Bois, au Sablon et à Magny.

9,67 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 1,5 M€, portant le total affecté à 11,170M€ (soit 80 % du total de l'AP).

## **X. Parc de véhicules : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24074) de 2,644 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 pour un programme triennal (2024-2026) de renouvellement des véhicules municipaux (véhicules légers et techniques, hors propreté urbaine qui dispose d'une AP spécifique), en intégrant la conversion des véhicules thermiques en véhicules électriques. Il est notamment prévu en 2026 le remplacement d'un tracteur avec épanduse et broyeur essentiellement pour l'entretien des terrains de football et les fauchages.

2,038 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés en 2025 et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 530 k€, portant le total affecté à 2,568 M€ (soit 97 % du total de l'AP).

## **XI. Accessibilité des établissements recevant du public : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24066) de 8 M€ a été ouverte pour un programme pluriannuel (2024-2028) de travaux d'accessibilité des établissements recevant du public.

En 2026, il est prévu la mise en accessibilité de plusieurs centres sociaux.

1,9 M€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés les années passées et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 1,567 M€, portant le total affecté à 3,467 M€ (soit 43 % du total de l'AP).

## **XII. Rénovation de l'église Sainte Thérèse : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24079) de 15 M€ a été ouverte dans le cadre du budget primitif 2024 pour l'opération de rénovation de l'église Sainte Thérèse. Planifiés sur plusieurs années (2024-2032), en 2026, il est prévu le financement des études de structure des vitraux dont les armatures nécessitent de fortes rénovations.

82 k€ ont déjà été affectés avant la présente délibération. Dans la continuité des investissements réalisés les années passées et pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une affectation complémentaire de 173 k€, portant le total affecté à 255 k€ (soit 2 % du total de l'AP).

## **XIII. Participation à la sauvegarde du temple de Queueu : programme 2026**

Une autorisation de programme (AP 24081) de 200 k€ a été ouverte dans le cadre du budget primitif 2024 pour l'opération de sauvegarde du temple de Queueu.

Aucun crédit n'avait été affectés avant la présente délibération. Pour la réalisation du programme prévu en 2026, il est proposé d'approuver une première affectation de 20 k€, portant le total affecté à 20 k€ (soit 10 % du total de l'AP).

## **XIV. Rénovation des cimetières et des bâtiments annexes**

Une autorisation de programme (AP 26083) de 1,6 M€ est ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2026. En 2026, les priorités porteront sur la réfection et le réaménagement de la morgue, la création de nouveaux locaux techniques et sociaux au cimetière de Chambière, ainsi que l'étude du réaménagement des installations du cimetière du Sablon.

Il est proposé d'affecter 400 k€ sur cette AP.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et des Ressources entendue,  
VU la DCM N° 22-12-01-31 relative au passage au référentiel M57 au 1er janvier 2023,  
VU la DCM du 18 décembre 2025 portant adoption du Budget Primitif 2026,  
VU la DCM du 18 décembre 2025 portant inscription des Autorisations de Programme,  
VU les DCM N° 23-12-07-40, N° 24-01-25-4, N° 24-07-15-3, N° 24-07-15-7-1, N° 24-09-26-6, N° 25-02-27-3, N° 25-07-03-4, N° 25-09-25-4, N° 25-11-20-14 portant affectation d'Autorisations de Programme,

**CONSIDERANT** les propositions d'affectation des Autorisations de Programme portant sur les programmes d'investissement 2026 ou sur des opérations globales,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'AFFECTER** les Autorisations de Programme comme suit :

- AP 24077 relative au programme pluriannuel de rénovation du patrimoine bâti scolaire : affectation complémentaire de 1,377 M€, portant le total affecté à 6,045 M€ ;
- AP 24071 relative au programme pluriannuel de rénovation et d'extension des restaurants scolaires et de la cuisine centrale : affectation complémentaire de 600 k€, portant le total affecté à 2,595 M€ ;
- AP 24070 relative au programme pluriannuel de végétalisation des cours d'école : affectation complémentaire de 1,380 M€, portant le total affecté à 4,807 M€ ;
- AP 24073 relative au programme pluriannuel de végétalisation de la ville : affectation complémentaire de 683 k€, portant le total affecté à 3,980 M€ ;
- AP 24075 relative au programme pluriannuel de rénovation et création d'équipements de plein air et de proximité : affectation complémentaire de 155 k€, portant le total affecté à 1,199 M€ ;
- AP 24076 relative au programme pluriannuel de rénovation et création de jardins familiaux : affectation complémentaire de 920 k€, portant le total affecté à 2,091 M€ ;
- AP 24069 relative au programme pluriannuel de rénovation du patrimoine sportif – équipements extérieurs : affectation complémentaire de 629 k€, portant le total affecté à 3,2 M€ ;
- AP 24078 relative au programme pluriannuel de rénovation du patrimoine sportif – équipements couverts : affectation complémentaire de 1,368 M€, portant le total affecté à 4,885 M€ ;
- AP 24072 relative au programme pluriannuel de modernisation et de performance du réseau d'éclairage urbain : affectation complémentaire de 1,5 M€, portant le total affecté à 11,170 M€ ;

- AP 24074 relative au programme pluriannuel de renouvellement du parc de véhicules : affectation complémentaire de 530 k€, portant le total affecté à 2,568 M€ ;
- AP 24066 relative au programme pluriannuel de travaux d'accessibilité des établissements recevant du public : affectation complémentaire de 1,567 M€, portant le total affecté à 3,467 M€ ;
- AP 24079 relative au projet de rénovation de l'église Sainte Thérèse : affectation revalorisée à 173 k€, portant le total affecté à 255 k€ ;
- AP 24081 relative au projet de sauvegarde du temple de Queuleu : première affectation de 20 k€, portant le total affecté à 20 k€ ;
- AP 26083 relative au projet de rénovation des cimetières et des bâtiments annexes : une première affectation de 400 k€, portant le total affecté à 400 k€.

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires